URSSAF
StatUR
Normandie
Conjoncture
Zoom sur l'emploi au 31 mars 2016
n°10

Emploi : quatre départements normands sur cinq en hausse sur le 1er trimestre 2016.

La Normandie créé un peu plus de 1 300 emplois au cours du premier trimestre 2016, principalement dans le Calvados (+ 930 emplois) et l'Orne (+ 330). La masse salariale dans la région progresse de 0,8 % sur la période, résultat inférieur à celui observé en métropole qui atteint + 1,4 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) croît de 0,6 % ce trimestre pour atteindre 1,2 % sur un an.

CHIFFRE CLÉ

0,2 % de progression pour l'emploi en Normandie au 1er trimestre 2016.

L'effectif salarié en augmentation ce trimestre

Pour le troisième trimestre consécutif, les départements de la Manche et du Calvados restent en évolution positive.

Après avoir stabilisé leurs effectifs salariés au trimestre précédent, les départements de l'Eure et l'Orne augmentent respectivement de 0,1 % et 0,5 % au début 2016.

Malgré les résultats corrects sur le premier trimestre, sur un an l'emploi a reculé de 0,1 %, soit la perte d'un peu plus de 1 000 postes

Sur un an, trois départements restent en évolution positive ou stable avec un peu plus de 1 200 emplois supplémentaires, dans le Calvados (+ 0,7 %), environ 685 créations de postes dans la Manche (+ 0,6 %), et 30 emplois supplémentaires générés dans l'Orne.

L'évolution en Seine-Maritime et dans l'Eure reste en revanche négative, autour de - 0,7 % pour le premier et - 0,6 % pour le second, soit la perte respectivement d'environ 2 300 et 700 emplois sur un an.

La masse salariale augmente de 0,8 % ce trimestre

La hausse de près de 42 millions d'euros de la masse salariale au cours de ce trimestre, a contribué à l'évolution positive de 1,1 % constatée sur un an, soit un gain d'un peu plus de 60 millions d'euros.

Sur ce trimestre, les augmentations les plus importantes se retrouvent dans l'Eure (+ 2 %), l'Orne (+ 1,6 %) et le Calvados (+ 1,4 %) confirmant la tendance suivie par les effectifs. L'évolution reste légèrement positive en Seine-Maritime (+ 0,2 %) et passe en négatif dans la Manche (- 0,4 %). La progression nationale en ce début d'année se situe à + 1,4 %.

Le salaire moyen en hausse de 0,6 %

L'augmentation du salaire moyen ce trimestre atteint 0,6 % dans la région, résultat inférieur à celui observé sur la France entière (+ 1,1 %). L'évolution annuelle reste positive (+ 1,2 %) en Normandie, contre 1,8 % sur l'ensemble du territoire. Il atteint 2 287 euros bruts par mois en ce début d'année 2016. Il reste inférieur de près de 260 euros bruts par rapport à la moyenne nationale, soit inférieur de 11 %.

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ EN NORMANDIE]

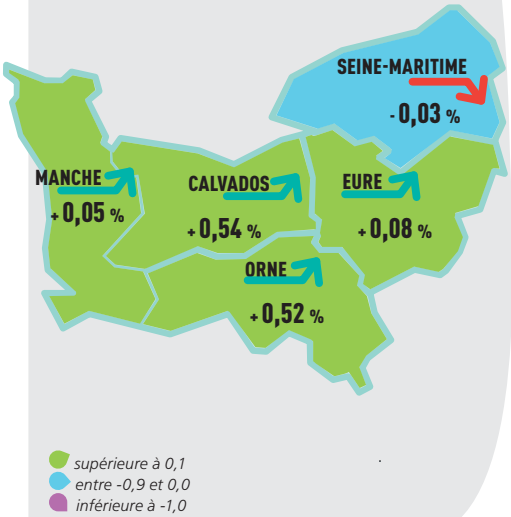

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA MASSE SALARIALE ET DU SALAIRE MOYEN]

		En niveau	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle
		2016 T1	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	(en %)
Région	Emploi salarié *(en milliers)*	809,5	0,1%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,2%	-0,1%
	Masse salariale (en M€)	5 551,6	0,5%	0,2%	-0,3%	0,5%	0,8%	1,1%
	SMPT (en €)	2 287	0,4%	0,5%	-0,3%	0,4%	0,6%	1,2%
France	Emploi salarié (en millions)	17,9	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,4%	0,9%
	Masse salariale (en M€)	136 725,9	0,8%	0,3%	0,4%	0,5%	1,4%	2,5%
	SMPT (en €)	2 549	0,8%	0,2%	0,2%	0,3%	1,1%	1,8%

SMPT = salaire moyen par tête

800 emplois créés dans l'hébergement et la restauration.

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoss / Urssaf

INDUSTRIE

Tendance trimestrielle : **-0,3 %**

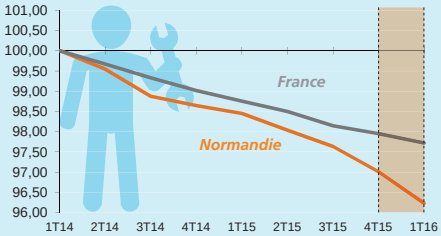

CONSTRUCTION

Tendance trimestrielle : **+0,1 %**

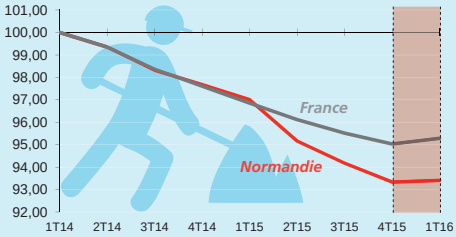

COMMERCE

Tendance trimestrielle : **+0,3 %**

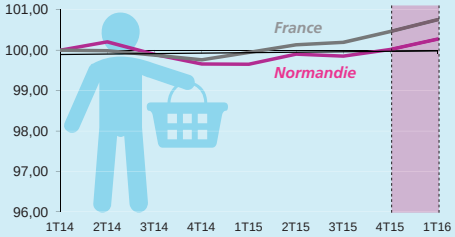

HÉBERGEMENT-RESTAURATION

Tendance trimestrielle : **+2,1 %**

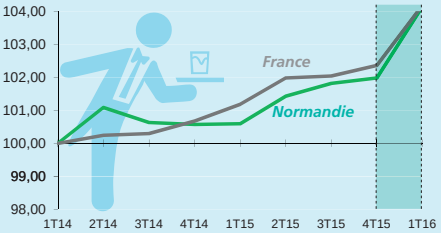

AUTRES SERVICES

Tendance trimestrielle : **+0,2 %**

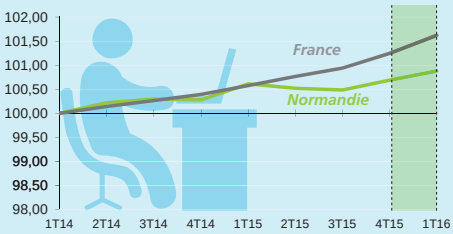

INTÉRIM

Tendance trimestrielle : **+0,9 %**

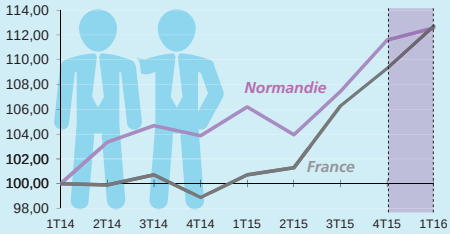

La forte hausse du secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR) (+ 2,1 %) associée à l'évolution positive dans l'intérim (+ 0,9 %) a permis la création d'environ 1 150 emplois sur le premier trimestre en Normandie.

Belle augmentation dans les HCR

Après une légère augmentation (+ 0,2 %) au trimestre précédent, la branche hébergement-restauration progresse de 2,1 % sur le premier trimestre 2016 (+ 800 postes).

Cette hausse se retrouve dans tous les départements normands.

Les évolutions sont supérieures à 3 % dans le Calvados, la Manche et l'Orne ayant généré un peu plus de 600 nouveaux emplois.

Après une augmentation d'un peu plus de 1 % en fin d'année 2015, la Seine-Maritime continue sa progression (+ 1,2 %) soit 165 emplois supplémentaires. L'Eure parvient à créer une vingtaine d'emplois (+ 0,5 %).

Maintien à la hausse des autres services

L'emploi dans les autres services, continue de progresser ce trimestre dans la région (+ 0,2 %), confirmant la hausse de 0,2 % du précédent trimestre.

Ce bon résultat a donné lieu à la création d'un peu plus de 650 emplois.

Sur un an, la croissance atteint 0,3 %, (+ 915 emplois).

Au niveau national, la croissance est également en hausse de 0,5 % ce trimestre, et atteint 1 % sur un an.

Progression contrastée dans le secteur de l'intérim

L'intérim confirme son évolution positive début 2016, générant 340 emplois nouveaux.

Les évolutions sont très contrastées d'un département à l'autre. Les entreprises de la Seine-Maritime ont embauché un peu plus de 500 emplois intérimaires pendant que l'Eure en perdait 270.

Le Calvados et l'Orne ont créé 120 emplois. La Manche est déficitaire d'une trentaine d'emplois.

Le commerce poursuit sa progression

Ce trimestre, l'emploi dans le commerce continue de croître (+ 0,3 %, soit + 340 postes) sur des niveaux comparables à ceux de la fin de l'année dernière (+ 0,2 %).

La hausse est sensible dans la Manche (+ 1,2 %). La Seine-Maritime recule de 0,4 % (- 220 emplois). Dans les trois autres départements, 320 postes supplémentaires ont été créés.

Sur un an, le commerce progresse de 0,6 % en Normandie (810 emplois supplémentaires), contre + 0,8 % au niveau national.

L'Eure porte le secteur de la construction

L'effectif salarié est en hausse (+ 0,1 %) dans la construction en Normandie pour la première fois depuis plus de deux ans. Sur ce premier trimestre 2016, l'évolution est faible mais a permis la création de 60 emplois.

Ce résultat positif est totalement dû au département de l'Eure, qui progresse de 1,5 % en ce début d'année, entraînant l'embauche de 145 nouveaux salariés.

Néanmoins sur un an, la Normandie aura perdu 3,7 % de ses emplois dans le BTP soit environ 2 700 postes.

L'industrie continue de baisser

Les effectifs salariés de l'industrie continuent de se contracter pour atteindre - 0,3 % (- 1 500 postes), situation que l'on retrouve en Métropole, mais de façon un peu moins prononcée.

Hormis le Calvados (+ 80 emplois), tous les départements sont en perte d'emplois. La Seine-Maritime (- 1,6 % soit 1 160 emplois perdus) et la Manche (- 0,9 % soit - 260 emplois) observent les baisses les plus marquées.

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ]

	Effectif	Normandie				France	
		Evolutions				Evolution annuelle	
		Trimestrielle		Annuelle			
	2016-T1	en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	188 155	-504	-0,3%	-3 318	-1,7%	-32 377	-1,0%
Construction	69 380	57	0,1%	-2 671	-3,7%	-22 476	-1,6%
Commerce	132 394	340	0,3%	816	0,6%	24 265	0,8%
Hébergement et restauration	38 524	799	2,1%	1 313	3,5%	30 465	3,0%
Autres services	341 894	654	0,2%	913	0,3%	89 662	1,0%
Total hors intérim	**770 347**	**1 346**	**0,2%**	**-2 947**	**-0,4%**	**89 539**	**0,5%**
Intérim	39 111	339	0,9%	2 217	6,0%	70 242	11,9%
Total	**809 458**	**1 685**	**0,2%**	**-731**	**-0,1%**	**159 781**	**0,9%**

Création de 800 emplois à Caen et au Havre.

Parmi les trois principales zones d'emploi, seule celle de Rouen est en recul ce trimestre (- 0,2 %), perdant un peu plus de 450 salariés.

Progression pour Caen et Le Havre et baisse pour Rouen

L'effectif salarié du privé augmente de 0,4 % dans la zone d'emploi de **Caen**, sur la dernière période observée, confirmant la tendance des deux trimestres précédents.

Ce résultat a permis la création d'environ 440 nouveaux emplois.

Cette accélération est notamment portée par le secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR) (+ 1,7 % et 110 emplois), le commerce avec + 0,7 % générant 150 emplois surtout dans les hypermarchés et supermarchés et les branches des autres services et de l'industrie (+ 100 salariés pour chaque secteur).

Seul le secteur du BTP reste encore en repli en ce début d'année avec la perte d'environ 100 emplois, notamment pour les activités de travaux d'installation électrique et la construction d'autres bâtiments. Sur un an ce secteur aura perdu 3,7 % de ses effectifs, représentant 400 emplois.

La zone d'emploi du **Havre**, déficitaire d'emplois depuis quatre trimestres, progresse de 0,3 % sur celui-ci (+ 350 emplois). Le recul sur un an atteint 0,5 % soit 570 emplois perdus.

Les secteurs de l'intérim et des HCR portent ces bons résultats avec respectivement la création de 300 emplois pour le premier et 115 pour le second.

Les branches du commerce (+ 50 salariés) et des autres services (+ 30 salariés) sont quasi-stables ce trimestre mais restent positifs sur un an avec la création d'un peu plus de 300 emplois au total.

L'industrie et la construction baissent d'environ 0,5 % ce trimestre (- 50 emplois dans le BTP, - 100 dans l'industrie), confirmant ainsi le recul sur un an.

Après une hausse de 0,25 % au 4e trimestre 2015, 470 emplois ont été perdus dans la zone d'emploi de **Rouen** ce trimestre. L'évolution annuelle sur cette zone atteint les - 0,15 %.

Le recul de ce trimestre se retrouve en quasi-totalité dans l'industrie.

Les autres secteurs évoluent peu ce trimestre, allant de - 0,6 % dans l'intérim à + 0,5 % pour l'hébergement-restauration.

Le secteur des HCR confirme l'évolution positive enregistrée tout au long de l'année 2015, avec une progression de 0,5 % ce trimestre (+ 50 emplois), et entraîne une hausse de 4,5 % sur un an, soit presque 400 postes supplémentaires.

Les autres services sont stables ce trimestre, avec des hausses pour les activités financières et d'assurance et les autres activités scientifiques et techniques.

Le secteur du commerce, stable tout au long de 2015, recule légèrement (- 0,15 %) sur le premier trimestre, perdant 35 emplois.

Le BTP en fort recul sur un an (- 2,8%, 550 emplois perdus), progresse de 0,45 %, début 2016 donnant lieu à l'embauche de 80 salariés.

Cherbourg et Évreux reculent de 0,6 % et 0,1 % au premier trimestre

Après avoir enregistré des évolutions positives depuis six trimestres consécutifs, la zone d'emploi de **Cherbourg en Cotentin** perd 0,6 % de ses effectifs (- 280 emplois), mais reste positive sur un an (+ 0,4 % soit 190 postes). L'intérim et l'industrie responsables de cette baisse, perdent près de 200 emplois dans chacune d'elles.

La branche des HCR, plus spécifiquement les hôtels et hébergement similaire ainsi que la restauration traditionnelle, a été très dynamique début 2016 (+ 5 %) générant l'embauche d'environ 100 salariés supplémentaires pour un total d'environ 200 emplois sur un an.

Le commerce, le BTP et les autres services, (hors intérim stable sur ce trimestre) ont entraîné la création de 60 emplois au total.

La zone d'emploi d'**Évreux** limite ses pertes à 0,1 % ce trimestre, contre près de - 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an la baisse atteint les 1,6 %, soit 780 emplois en moins.

Sur le 1er trimestre, le secteur du BTP enregistre une hausse de 3,5 %, soit 110 emplois répartis dans tous les corps de métiers.

L'industrie perd 90 emplois ce trimestre, en particulier dans la métallurgie, et le commerce (- 75), notamment dans les hyper et supermarchés.

[BASSINS D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE]

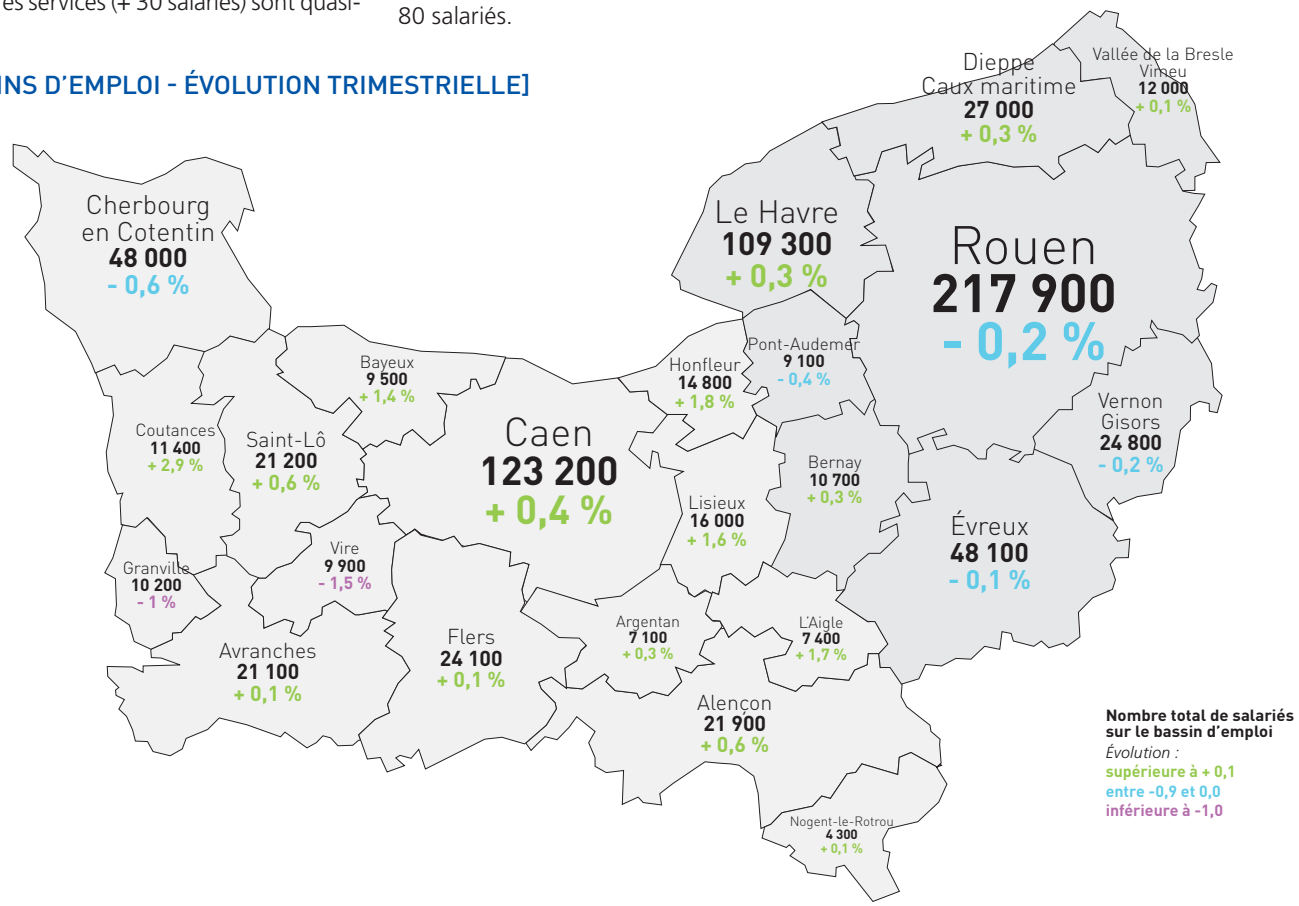

Les hôtels-cafés-restaurants (HCR) restent le secteur porteur en Normandie

Que ce soit sur un an, (+ 3,5 %), ou sur le 1er trimestre 2016 (+ 2,1 %), le secteur de l'hôtellerie-restauration a permis la création d'environ 800 emplois en ce début d'année.

La tendance positive (+ 0,2 %) du trimestre précédent semble ainsi se confirmer et s'amplifier.

Ces bons résultats se retrouvent dans tous les départements, avec cependant quelques nuances.

Les augmentations de ce trimestre sont très importantes dans les départements de l'Orne, la Manche et le Calvados (au-delà de 3 %) et atteint 1,2 % en Seine-Maritime et 0,5 % dans l'Eure.

Le **Salaire Moyen Par Tête** (SMPT), croît de 0,4 % en ce début 2016 pour atteindre 1 620 € bruts en Normandie.

Au cours du dernier trimestre observé, l'augmentation est importante dans l'Eure (+ 4,3 %) et l'Orne (+ 3,5 %).

Sur le trimestre, le SMPT dans l'Eure augmente de 3,9 % pour atteindre 1 595 € bruts soit 60 € de plus par salarié.

Ces évolutions positives se retrouvent également au niveau de la **masse salariale** en progrès de 2,6 % sur le trimestre et de 4,2 % sur un an.

En Seine-Maritime et dans la Manche, l'évolution trimestrielle se situe autour de 2,5 %, soit respectivement une hausse de la masse salariale totale de 1,6 millions d'euros pour le premier et 700 000 € pour le second.

Le département du Calvados enregistre la plus faible augmentation (+ 1,8 %), mais garde le SMPT le plus élevé de la région, avec 1 760 €.

Parmi les autres indicateurs, qui confortent ce dynamisme, l'évolution à la hausse du nombre de **Déclarations préalables à l'embauche** (DPAE) pour des contrats en CDI et les contrats de plus de un mois.

Même si le nombre total de DPAE pour le secteur est stable ce trimestre, il progresse de 9 % pour les CDD longs (+ 492 contrats) et de 7,5 % pour les contrats à durée indéterminée (+ 290 embauches).

Le nombre de contrats en CDI augmente fortement (+ de 15 %) dans le Calvados (soit 160 déclarations supplémentaires) et la Manche (65 DPAE de plus).

En Seine-Maritime, la hausse atteint 5 % (+ 75 déclarations), et 3,4 % dans l'Eure (+ 20 déclarations).

Seul le département de l'Orne voit son nombre de DPAE en CDI diminuer de 26 unités.

Le nombre de CDD longs progresse fortement dans le Calvados (+ 220 contrats), la Manche (+ 150 contrats) et l'Eure (+ 80 contrats).

En Seine-Maritime et dans l'Orne l'évolution se situe autour de 3 %, soit un peu plus de 40 CDD longs supplémentaires au total.

[L'ÉVOLUTION DU SMPT DANS LES HCR]

	S.M.P.T	Evolutions			
		Trimestrielle		Annuelle	
	2016-T1	en €uros	en %	en €uros	en %
Calvados	1 762	-20,5	-1,2%	-11,4	-0,6%
Manche	1 576	-5,6	-0,4%	5,1	0,3%
Orne	1 527	-21,0	-1,4%	-1,5	-0,1%
Eure	1 595	59,4	3,9%	63,7	4,2%
Seine Maritîme	1 540	19,5	1,3%	12,2	0,8%
Total	**1 620**	**7,1**	**0,4%**	**10,0**	**0,6%**

[L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DANS LES HCR]

	Masse salariale	Evolutions			
		Trimestrielle		Annuelle	
	2016-T1	en millions d'€	en %	en millions d'€	en %
Calvados	63	1,1	1,8%	2,1	3,5%
Manche	26	0,7	2,7%	1,0	3,9%
Orne	10	0,3	3,5%	0,5	5,1%
Eure	23	1,0	4,3%	1,2	5,5%
Seine Maritîme	65	1,6	2,5%	2,7	4,4%
Total	**187**	**4,7**	**2,6%**	**7,5**	**4,2%**

[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

Pour en savoir plus

L'observatoire économique

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur le site **www.acoss.fr**.

Directeurs de la publication :
Hervé Castre et Bruno Guilbert
Rédacteurs :
Pôles statistiques et communication
Urssaf Haute et Basse-Normandie
www.contact.urssaf.fr
Imprimeur : Unica

Conception/réalisation Urssaf Haute et Basse-Normandie- réf. nat-2307 - juillet 2016